

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XV^e Volume.
N^o 19. — Juillet 1894.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS

IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

—
1894

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — *M^{me} Corbin.* — *M. de Vatry.* — *M. Thirion.* — *M. Vernois.* — *M. de Maintenant.* — *M. Minguet.* — *M. Cagny.* — *M. Deshais.* — *M. Cossin.* — *M. Desachy (Charles).* — *M. le baron de Condé.* — *M. Bruslé.* — *M. Jannin.* — *M. Lemaire (de Nanteuil).* — *M. Froment (de Saint-Firmin).* — *M. de Maricourt.* — *M. Picard (de Crépy).* — *M. Brochon.* — *M. Perpette.* — *M. Bruiet.* — *M. Am. de Caix de Saint-Aymour.* — *M. Corbin.* — *M. Thiénard.* — *M. Odent.* — *M. Frémy.* — *M. le baron Seillière.* — *M. Bourbonneux.* — *M. Sebert.* — *M. Vinet.* — *M. le baron de Saint-Marc.* — *M. le comte Amelot.* — *M. Drivière.* — *M. Guérard.* — *M. le prince Radziwill.* — *M. le baron Franck Seillière.* — *M. Morel.* — *M. Vantroys.* — *M. le baron Gustave de Rothschild.*

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — *Monseigneur l'Evêque de Beauvais.* — *M. le Sous-Préfet de Senlis.* — *M. le Maire de Senlis.*

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président. — *M. Cossin, secrétaire.* — *M. Jassemmin, secrétaire-général.* — *M. Dubarle, jardinier-professeur.* — *M. Macret, secrétaire-général.*

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents : MM. Brochon, Morel et Vantroys.* — *Secrétaire-Général : M. Delamotte.* — *Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lebrasseur.* — *Secrétaire : M. Lestocart.* — *Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret.* — *Trésorier : M. Choquet (Jules).* — *Trésorier-Adjoint : M. Noché.* — *Bibliothécaire-Archiviste : M. Deslandes père.* — *Conservateur du Matériel : M. Tirlet.*

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président : M. Roblin. Vice-Présid. : M. Desjardins. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Wabarte.*
CREIL. — *Président : M. Pauquet. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : M. Notaire. Délégués : MM. Richard-Mallet et Coutard père.*
CREPY-EN-VALOIS. — *Président : M. Chopinet. Vice-Président : M. Clair. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secr. : M. Cluet. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Choron.*
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président : M. Cusse. — Vice Président : M. Bessin père. — Secrétaire : M. Sylvain Berger.*
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid. : M. Savignac. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.*
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Jolibois. Secrétaire : M. Grélez. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.*
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président : M. Vice-Présid. : M. Secrétaire : M. V.-Sec. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefebvre.*

Le 9 Août, à neuf heures du matin, à l'École des Garçons des chefs-lieux de canton, Betz, Creil, Crépy, Nanteuil, Pont et Senlis, auront lieu le Concours écrit et l'Examen oral sur l'HORTICULTURE. — Deux Prix et des Mentions pourront être décernés dans chaque canton.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 1^{er} JUILLET 1894.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

MM. Brochon et Vantroys s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. MURON, propriétaire, à Villevert-Senlis.

LEBON, à Ormoy-Villers.

TOURNEUR, au Parc-aux-Dames, à Auger-Saint-Vincent.

La correspondance comprend :

1^o Une lettre de M. le Préfet, demandant un rapport sur les travaux de la Société ;

2^o Une lettre de M. le Sous-Préfet, annonçant l'envoi d'une médaille de vermeil, offerte par le Département, pour l'Exposition de Nanteuil.

A l'unanimité, des remerciements sont adressés à M. le Préfet.

M. Testard dépose un rapport sur l'Exposition de Provins.

M. le Secrétaire du Conseil donne lecture du procès-verbal, duquel il résulte que :

XV^e VOLUME. — N^o 49. — JUILLET 1894.



- 1° Deux objets d'art seront décernés à Nanteuil ;
- 2° Pleins pouvoirs sont donnés à M. le Président pour l'organisation du concours entre les élèves ;
- 3° M. Hardret est désigné pour remplir les fonctions de juré pour l'apiculture à l'Exposition ;
- 4° M. le Professeur est mis à la disposition de la Section aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour la bonne organisation de l'Exposition.

M. le Président donne lecture de quelques articles intéressants provenant de Bulletins des Sociétés correspondantes, et la séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

Apport en séance.

M. BRICÉ, à Gouvieux : Choux-Fleurs Lenormand, Navet de Milan, Poireau Carentan, Radis rond rose à bout blanc, Echalotte, Tomate rouge naine hâtive, Oignon des Vertus, Carotte Nantaise. — *Mention très honorable.*

EXPOSITION D'HORTICULTURE

DE

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

(28, 29, 30 et 31 Juillet).

Le voyageur qui arrivait dimanche à Nanteuil par un des trains bondés qui y déversaient leur foule joyeuse, ne tardait pas, après avoir passé sous un arc de triomphe indiquant aimablement par ses devises : « *Soyez les bienvenus et Hommage à l'Agriculture* » la nature de la fête qui s'y célébrait, à parvenir sur le champ d'un Concours agricole d'un rare intérêt.

L'Exposition horticole, avec ses gracieux produits, attendait les visiteurs qui avaient rempli leur devoir à l'égard de l'Agriculture. La jolie décoration des rues de Nanteuil préparait au spectacle dont on pouvait jouir sous la tente des horticulteurs. Les jeunes arbres, arrachés aux bois, se succédaient plus serrés à mesure que l'on se rapprochait du centre, et sur la place de l'Hôtel-de-Ville les guirlandes de verdure étaient du plus joli effet.

Après avoir fait le tour de la tente, bordée des produits des pépinières Garnet, Sebire, et de jolis instruments horticoles, réductions gracieuses de ceux qu'emploie l'Agriculture, les visiteurs en y entrant avaient l'impression de pénétrer dans un temple de fleurs. Sans doute les légumes y étaient nombreux, mais ils se cachaient au premier abord avec la modestie de l'utilité.

Autour de la tente étaient disposées des expositions variées.

Vers deux heures et demie, MM. Franck Chauveau, Gaillard, Tallon, sous-préfet, Grenier, Chopinet, reviennent de l'Exposition agricole, qu'ils ont longuement visitée, et sont reçus sous la tente par M. Thirion, le sympathique président de la Société d'horticulture, M. Valadon, président de la Commission et de la Section, et M. Delamotte, secrétaire-général, qui leur font les honneurs ; puis, tous, suivis d'un grand nombre de notabilités, se rendent sous la tente Pelletier, où vont se faire les distributions des récompenses des deux Sociétés.

(*Journal de Senlis.*)

*
* *

Après la distribution des récompenses du Concours agricole, la parole est aux horticulteurs : MM. Thirion, Valadon et Delamotte prennent place à la table, pour procéder à la distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition d'horticulture.

DISCOURS DE M. THIRION

« Mesdames, Messieurs,

« Désireux d'employer le plus agréablement possible pour vous, et même pour moi, le peu de temps qui est réservé à la Société d'horticulture, j'ai dessein de m'adresser tout particulièrement aux dames.

« Ce n'est pas toutefois que je veuille me donner le facile plaisir de rééditer les clichés traditionnels, ni surtout cette antique, quoique toujours vraie, comparaison entre les dames et les fleurs. Si agréable qu'elle puisse vous être, vous devez l'avoir entendu faire si souvent, que vous me saurez plutôt gré, j'en suis sûr, d'essayer de vous dire quelque chose d'un peu moins rebattu.

« Aussi n'est-ce pas à vos sentiments les plus frivoles, mais à vos solides et utiles qualités de ménagères que j'ai l'intention de faire appel. Votre désir si naturel et si légitime de plaire n'y perdra rien pour cela : croyez-en un vieillard qui a déjà franchi les étapes les plus actives de l'existence, la beauté, l'esprit, la coquetterie peuvent sans doute faire naître l'amour ; c'est par le bien-être de chaque jour, par les attentions délicates, par le souci l'un de l'autre qu'il se développe et se fixe. S'il éclot dans une fête, à un spectacle, dans un bal, c'est au coin d'un foyer intelligemment et affectueusement ordonné qu'il s'épanouit, qu'il grandit, qu'il s'affirme en se justifiant.

« Dans votre œuvre d'amabilité et de grâces, qui a pour but la fondation d'une famille heureuse et unie, l'éducation d'enfants qui croîtront et s'amélioreront sous la direction de parents vivant dans la plus complète et la plus heureuse harmonie, j'ose vous présenter l'Horticulture comme une aide, une collaboratrice, une innocente complice. Je m'imagine volontiers le symbole d'un ménage heureux sous la figure d'Eve présentant à son mari Adam le fruit tentateur dans lequel il s'empresse de mordre à belles dents.

« Je sais qu'une tradition morose nous enseigne que ce fut là l'origine de toutes les misères de l'humanité. Mais il faut bien croire que la tentation est puissante et le plaisir irrésistible, puisque, après tant de générations écoulées, malgré les prescriptions et les anathèmes, nous voyons invariablement les représentants d'Adam et d'Eve retomber, et même d'assez bonne grâce, dans le même péché de gourmandise. Elle continuant à offrir la pomme séduisante et Lui ne pouvant se retenir d'y goûter.

« D'ailleurs, les fruits que nous tenons à votre disposition peuvent se manger sans crime et sans remords ; on peut même souvent en abuser sans compromettre sa santé. Mais la table qu'ils décorent flatte à la fois la vue, l'odorat et le goût ; nulle maison ne nous plaît autant que celle où, débarrassés enfin de la fatigue et du souci des affaires, nous rencontrons dès le seuil le sourire accueillant de l'accorte ménagère, tout prêts à nous écrier comme le bonhomme Chrysale :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage,

surtout quand nous savons, par une expérience heureuse et prolongée, que le jardin aura fourni, autour de la soupe, les accessoires les plus appétissants.

« Il est vrai qu'à Paris, et souvent dans les villes, tout abonde ; on pourrait dire et croire qu'il s'y trouve quelque lieu exempt de gelée, de sécheresse, ou d'inondation, où tout vient à souhait, et s'offre aux ménagères en toute saison. Mais à la campagne il n'en est plus de même, c'est le jardin seul qui doit fournir au luxe modeste de la table de famille, et c'est évidemment pour cela que, presque toujours, le jardin et le jardinier sont sous la direction de la maîtresse de maison.

« Et maintenant, Mesdames, vous avez sûrement deviné quelle arrière-pensée machiavélique me guidait, quand je prenais la résolution de m'adresser particulièrement à vous. Dans cette direction du jardin, dans le choix des semences et

des variétés, dans la taille de vos arbres fruitiers, la Société d'horticulture peut vous être d'un grand secours; n'est-ce pas le moment de vous offrir les conseils de notre jardinier-professeur ?

« J'ajoute que nous serions, non seulement heureux, mais par-dessus tout flattés d'avoir beaucoup de dames pour collègues. Notre règlement est le plus libéral du monde; il n'interdit aux dames l'accès d'aucune des fonctions honorifiques qu'il établit, si bien que, en vertu de cet axiôme commode qui dit que *Tout ce qui n'est pas défendu est permis*, je ne désespère de me voir à quelque jour, pour la plus grande gloire et le plus grand plaisir des sociétaires, remplacé à ce fauteuil par une aimable dame.

« S'il ne nous était pas interdit de parler politique, j'en aurais long à dire sur un pareil sujet. La *politique expérimentale* demande que l'on fasse une expérience en petit de chaque réforme, avant d'en adopter définitivement le principe; notre essai pourrait en entraîner d'autres, et changer bien des habitudes; qui sait si ce n'est pas de l'initiative d'une modeste Société d'horticulture que sortira quelque jour, non-seulement en France mais dans le monde entier, l'émancipation politique des femmes ?

« Mais je m'aperçois, peut-être un peu trop tard, que j'ai choisi, pour mon discours, un sujet si attrayant, si agréable à développer, qu'il m'entraînerait, si je me laissais faire, au-delà de l'espace de temps bien restreint qui m'est dévolu. J'ai, comme Président, un devoir à remplir, et le devoir doit passer avant le plaisir.

« Heureusement ce devoir n'a rien en lui-même de désagréable. Loin de là ! Il me rappelle, et me permet de vous rappeler à tous, les nombreuses sympathies dont notre Société est l'objet. Proportionnées au rôle modeste que l'on attribue généralement à l'horticulture, des récompenses nombreuses nous ont été offertes par les représentants du suffrage universel et des membres perpétuels dont vous allez entendre

les noms, accolés par notre reconnaissance à ceux de nos principaux lauréats.

« La Ville de Nanteuil, pour nous encourager à transporter notre tente et nos produits horticoles dans son enceinte, nous a offert une subvention en argent et une récompense de premier ordre pour l'un des exposants. C'est du reste parmi ses habitants les plus notables que nous avons trouvé les collaborateurs dévoués qui nous étaient si nécessaires pour organiser une Exposition à une semblable distance de notre administration centrale. C'est elle encore et ses environs qui, malgré des abstentions regrettables, plus regrettables pourtant pour leurs auteurs que pour la Société elle-même, a fourni une partie encore considérable des exposants. Enfin, parmi tous ceux à qui nos remerciements sont bien légitimement dus, je ne saurais oublier MM. les Jurés, poussés par l'amour désintéressé de l'Horticulture, et qui ont consacré une longue et fatigante journée à l'examen de nos produits.

« Ainsi à Nanteuil, comme partout où la Société d'horticulture tient ses Expositions, elle ne rencontre qu'un bon et sympathique accueil; ses fleurs, ses fruits, ses légumes n'éveillent que le désir ou le souvenir de jouissances innocentes, récompense du travail assidu, intelligent et persévérant; et si l'appel intéressé que je me suis permis d'adresser aux aimables maîtresses de maison vient augmenter encore ses moyens de succès et le champ de son enseignement utile, la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis mettra cette Exposition de Nanteuil au nombre de ses entreprises les plus mémorables et les plus glorieuses. »

M. Delamotte lit ensuite le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Exposition d'horticulture de Nanteuil, comme ont pu s'en convaincre ceux qui l'ont visitée déjà, est parfaitement réussie et renferme des spécimens aussi beaux que variés des

différentes branches horticoles, qui, bien groupés par M. Lozet, notre tout dévoué professeur, font de notre tente un parterre des plus gracieux. Je suis heureux de vous dire que c'est l'avis unanime du Jury, composé de praticiens émérites, délégués par les Sociétés correspondantes.

En faisaient partie :

- MM. Chevallier, de la Société de Versailles.
- Massé, de la Société nationale de France.
- Damian, de la Société d'Argenteuil.
- Domage, de la Société de Saint-Germain-en-Laye.
- Terrier, de la Société de Montreuil-sous-Bois.
- Hardret, apiculteur à Senlis.

Appelé par le règlement à vous en donner le compte-rendu, je le ferai aussi succinctement que possible, aucune description ne pouvant suppléer à la visite que vous y ferez.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le distingué et monumental massif de plantes de serre de M. Moussart, de Dammartin, où les anthuriums, les alocarias, crotons, dracœnas, begonias rex, ptéris, etc., se marient avec un magnifique lot de coleus de semis de cette année, et qui fait l'admiration de tous.

M. Lemerle, de Chaâlis, nous présente les mêmes plantes de serre, aussi bien soignées et accompagnées de fougères immenses du plus bel effet.

MM. Hennebicq, de Betz, et Despierres, du Luat, ont des apports bien variés de coleus, geraniums, fleurs coupées, auxquels le premier a joint un lot de légumes très apprécié par le jury, et le second un beau travail de mosaïque.

Nous devons une mention spéciale à M. Vaudier, pour sa culture de begonias de semis, ses bouquets montés avec goût et ses plantes d'ornement sans défaut; à M. Budin, pour ses jardinières rustiques faites avec beaucoup d'art; à MM. Delestre et Bricé pour leurs fleurs coupées; à MM. Choron et Nolle, qui exposent le premier 50 variétés et le second 10 variétés de pommes de terre.

Les horticulteurs marchands se sont eux aussi surpassés.

Le plus bel éloge que je puisse vous faire du lot de légumes de M. Garnotel, de Nanteuil, c'est vous dire qu'à l'unanimité, le jury lui a accordé le premier prix d'honneur de cette catégorie.

Un autre prix d'honneur a été créé pour M. Carnet, pépiniériste au Mesnil-Amelot, dont les conifères sont absolument remarquables et les arbres fruitiers bien conduits. Il y a joint, malgré la saison qui ne le permet guère, une centaine de variétés de roses en fleurs coupées très bien étiquetées.

MM. Sebire, qui, je crois, n'exposent pas, ont bien voulu faire une dérogation à leurs habitudes en faveur de Nanteuil. Nous ne pouvons que les en remercier, car leurs 170 variétés de plants forestiers et autres étaient un des ornements de notre Exposition.

M. Ernult n'a que quelques arbres fruitiers à cidre, mais ils ont fait l'admiration du Jury par leur beauté et leur régularité.

Après les arbres, les fruits. Et cela nous a été une surprise très agréable de rencontrer, à une époque aussi peu favorable, deux jolies collections : celle de M. Loron, qui comporte 110 variétés, et celle de M. Jolibois, qui en comprend 50.

L'Apiculture est représentée par MM. Sonnier et Féry. Ce dernier, dans ses travaux d'élèves, nous montre qu'il enseigne aussi bien qu'il pratique.

MM. Lavallée, Grelez et Pachot ont envoyé le travail de leurs élèves que les Membres de la Commission ont fort apprécié.

Les greffes pratiquées par les enfants de l'école de Nanteuil sont faites avec beaucoup de méthode et de soin.

Il faut citer aussi l'herbier de M. Lavallée, qui donne à chaque plante son nom scientifique et son nom vulgaire, et en regard les divers usages auxquels on peut l'employer.

Dans l'industrie, dont les représentants étaient nombreux, je dois mentionner le tableau d'outils de M. Lavasier; les

semoirs, bineuses, rouleaux et autres instruments horticoles pouvant rendre de grands services à nos jardiniers et provenant des maisons Amiot et Bariat, Bajac, Coutelet, Klaine ; les plans de jardins de M. Touret et les tissus de M. Roffy, qui ont reçu assez d'eau pour qu'on pût se rendre compte qu'ils étaient imperméables.

M. Huré nous a présenté un inciseur pour boutures de rosiers, qui est bien inventé et bien compris. Le jury a regretté de ne pouvoir lui donner une récompense supérieure à celle qu'il a obtenue, à cause de son prix trop élevé.

Enfin l'impression produite sur les Membres du Jury par tous ces apports a été certainement très favorable, et il a décidé d'accorder les récompenses suivantes :

1^{re} Catégorie. — Jardiniers bourgeois et Amateurs.

1^{er} prix d'honneur, objet d'art, offert par Mgr le duc d'Aumale : M. MOUSSART, jardinier-chef à Dammartin, pour un lot de Plantes de serre chaude.

2^e prix d'honneur *ex æquo*, médaille d'or, offerte par M. Thiénard aîné, conseiller d'arrondissement : M. LEMERLE, jardinier chef au château de Chaâlis, pour un lot très soigné de Plantes de serre chaude et Fougères.

2^e prix d'honneur *ex æquo*, médaille d'or, offerte par M. Moquet, conseiller général : M. HENNEBICQ, jardinier-chef au château de Betz, pour un lot d'ensemble, Légumes, Plantes et Fleurs coupées.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Franck Chauveau, sénateur : M. DESPIERRES, jardinier-chef chez M. Parmentier, au Luat, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Corbon, conseiller d'arrondissement : M. JOLIBOIS, propriétaire à Silly-le-Long, pour son lot de Fruits et Légumes.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. CHORON, à Séry-Magneval, pour sa collection de Pommes de terre.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. DELESTRE, jardinier

chez M^{me} la comtesse de Maigret, à Senlis, pour un superbe lot de Fleurs coupées.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. BRICÉ, jardinier au château des Bouleaux, à Gouvieux, pour un lot de Fleurs coupées.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. NOLLE, cultivateur à Droizelles, pour un lot de Pommes de terre de bonne culture.

2^e Catégorie. — Horticulteurs marchands.

1^{er} 1^{er} prix d'honneur, objet d'art, offert par M. Gaillard, député : M. GARNOTEL, maraîcher à Nanteuil, pour l'ensemble de son exposition.

2^e 1^{er} prix d'honneur, médaille d'or de 1^{re} classe, offerte par la Ville de Nanteuil : M. CARNET, pépiniériste au Mesnil-Amelot, pour l'ensemble de son exposition, Arbres fruitiers, Conifères, Fruits et Roses.

2^e prix d'honneur, médaille d'or de 2^e cl., offerte par M. le prince de Radziwill : MM. SEBIRE frères, pépiniéristes à Ussy (Calvados), pour l'ensemble de leur exposition, comprenant de magnifiques collections de Végétaux d'ornement et forestiers.

2^e prix d'honneur, médaille d'or de 2^e cl., offerte par M. le baron de Rothschild : M. LORON, pépiniériste à Dammartin, pour sa collection de Fruits.

Médaille de vermeil exceptionnelle, offerte par M^{me} la baronne de Rothschild : M. VAUDIER, horticulteur à Senlis, pour sa magnifique corbeille de Begonias, ses Fleurs coupées et Bouquets montés.

Médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Roblin, conseiller d'arrondissement : M. ERNULT, pépiniériste à Mesle-sur Sarthe, pour son lot d'Arbres fruitiers greffés et aigrains.

Médaille de vermeil de 3^e classe, offerte par M. Rosin, conseiller d'arrondissement : M. BUDIN, horticulteur à Senlis, pour un lot de Jardinières garnies.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. GODART, horticulteur à Crépy, pour un lot de Cidre.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. BEAUJARD, négociant à Nanteuil, pour un lot de Cidre.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. CLÉROY, pépiniériste à Cuts, pour un lot de Plants forestiers.

3^e Catégorie. — Apiculture.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Chopinet, conseiller général : M. FERY, instituteur à Montagny-Sainte-Félicité, pour un lot d'Apiculture et Enseignement apicole.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Chovet, sénateur : M. SONNIER, apiculteur à Charny (Seine-et-Oise), pour son Exposition des Produits d'apiculture.

4^e Catégorie. — Instituteurs.

Médaille de vermeil exceptionnelle : M. LAVALLÉE, instituteur à Borest, pour son Herbarium et Travaux d'élèves.

Médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Pauquet, conseiller d'arrondissement : M. GRÉLEZ, instituteur à Nanteuil, pour ses Travaux d'élèves.

Médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Dupuis, conseiller général : M. PACHOT, instituteur à Oignes, pour ses Herbariums d'élèves et Collection d'Insectes.

Industrie.

Médaille de vermeil exceptionnelle, offerte par le Département : M. LAVASIER, taillandier à Nanteuil, pour Outils.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. COULETEL, pour Bouteilles et Rouleaux.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : MM. AMIOT et BARIAT, de Bresles, pour Instruments horticoles.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. KLAINE, de Nanteuil, pour Semoir et Rouleau.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. TOURET, paysagiste à Paris. Plans de jardins.

Médaille d'argent de 1^{re} classe : M. BAJAC, à Liancourt. Instruments d'horticulture.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. MÉLAYE, à Nanteuil-le-Haudouin. Confitures et Fruits.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. LALIS, à Liancourt. Tonneaux et Rouleaux.

Médaille d'argent de 2^e classe : M. HURÉ. Inciseurs pour boutures.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. FOURNIER. Claies et Paillassons.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. ROFFY, à Crépy-en-Valois. Tissus imperméables.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. LASSALLE. Vanille.

Médaille d'argent de 3^e classe : M. TOUTAIN. Nasses et Pièges.

Médaille d'argent de 3^e classe : M^{me} ANGEL. Coutellerie.

Longs services.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, offerte par M. Dupuis, conseiller général : M. BOUJONNIER; vingt ans de services, chez M. Vincent, à Senlis.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, offerte par M. Turquet, conseiller d'arrondissement : M. GORENFLOT; vingt ans de services, chez M. Frémindity, à Valgenceuse.

Médaille d'argent de 2^e classe, offerte par M. Berdin, conseiller général : M. PECQUET; dix ans de services, à l'Hôpital général de Senlis.

Sur la demande unanime du Jury, une médaille d'or a été décernée à M. LOZET, jardinier-professeur, pour sa belle organisation de l'Exposition.

Au nom de la Société et pour le remercier du dévouement et du zèle qu'il a apporté dans les conférences qu'il a faites sur l'apiculture dans chacune de nos sections, il est accordé une médaille d'or grand module, offerte par M. le baron de Morell, à M. HARDRET, apiculteur, à Senlis.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Creil.

SÉANCE DU 22 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. PICHON, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance ouverte, M. le Président présente les excuses de MM. Pauquet et Coquatrix, ainsi que celle de M. Lozet, professeur, empêchés d'assister à la séance.

M. Thuillot, secrétaire, présente celles MM. Richard-Malet et Lachassaigne.

M. Demonchy, jardinier chez M. Coquatrix, se plaint qu'il n'a pas encore reçu le Bulletin, depuis qu'il fait partie de la Société. Le Bureau adresse cette réclamation à M. le Secrétaire-Général pour qu'il y soit fait droit.

Sont nommés pour faire subir l'examen d'horticulture aux élèves, lors du Concours cantonal, qui aura lieu à Creil, le 9 août, à neuf heures du matin : MM. Pauquet, Coquatrix et Richard-Malet. Ces Messieurs seront avisés par le Secrétaire.

A trois heures et demie, la séance est levée.

Section de Crépy-en-Valois.

RÉUNION DU 8 JUILLET. — PRÉSIDENCE DE M. CLUET

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Cluet.

Les membres présents sont : MM. Cluet, Pillan, Poulet, Vincent (de Crépy), Vincent (de Néry), Legros (de Crépy), Lafontaine, Despierres, Droux, Gacongne, Choron, Gannier, Gaillard, Fasquelle, Bretonne, Dandrieux, Bouteille, Four-nival, Desmarest, Basse et Francolin.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance,

il est procédé à la nomination d'une Commission de trois membres pour le Concours horticole scolaire du 9 août. Sont élus : MM. Cluet, Legros et Gannier.

M. Lozet, professeur, fait ensuite une conférence sur la culture du pêcher : « Sol, climat et exposition qui conviennent à cet arbre ; principales variétés de pêches ; divers sujets sur lesquels on peut greffer le pêcher ; recepage ; distance à ménager entre les branches de charpente ».

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. DUCRO, propriétaire à Crépy ;

GERMAIN, jardinier chez M. Cahen, à Béthisy-Saint-Pierre.

La Commission des apports a ensuite statué sur les apports suivants :

1° Apport de M. CHORON, de Séry : Un remarquable Lot composé de Poires Beurré blanc ; — Cerises : Bigarreaux, Belle de Choisy et Belle de Sceaux ; — Haricots : Merveille de France, Roi des Verts, Chocolat Varin et Beurré, Doré nain ; — Fèves : Grosse ordinaire, de Windsor et de Séville ; — Pois : Prince Albert, Caractarus, Michaux de Paris, Téléphone, Serpette d'Auvergne, Abondance Fool, Basket, Stragème et Pois violets ; — Oignons blancs de Paris ; — Oignons blancs et Echalotes ; — Choux-Fleurs Lenormand et Cœur-de-Bœuf gros ; — Salades : Chicorées Toujours blanche, Laitue Merveille des quatre saisons, Laitue Grosse blonde ; — Cerfeuil tubéreux ; — Fenouil de Florence ; — Radis variés ; — Carotte de Hollande ; — Pommes de terre Quarantaines ; — Marjolin Testard ; — Fleurs : Roses, Muffiers, Giroflées, Pétunias et Œillets variés (*Mention très honorable*).

2° Apport de M. VINCENT, de Néry : Légumes : Choux-Fleurs Lenormand, Choux Milan hâtifs d'Ulm, Cœur-de-Bœuf, Etampes, Romaine blonde maraîchère, Laitue des quatre saisons, Navets plats hâtifs à feuilles entières, Carottes courtes à chassis, demi-longues, sans cœur, Pois serpettes, Haricots

flageolets d'Étampes, Melons Boule d'or, Oignons blancs, Fèves de Séville, Poireaux hâtifs, Céleri plein blanc, Pommes de terre Hollande et Saucisse longue rose; — Fleurs : Œillets de fantaisie variés, Œillets de Chine, Giroflées, Quarantaines variées, Verveine hybride variée, Immortelles, Amaranthe (*Mention très honorable*).

3° Apport de M. VINCENT, de Crépy : Corbeilles de fleurs : Dahlias doubles et simples (3 espèces); — Melon Cantaloup noir des Cannes (3 k. 400); — Pois nains de Bretagne (semence de 1894); — Cornichons (*Mention très honorable*).

4° Apport de M. GAILLARD : Une superbe Collection de Coleus de semis. (*Mention honorable*).

Des remerciements sont votés à M. CLUET, pour son apport de Pommes et de Cerfeuil tubéreux.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

RÉUNION DU 28 JUIN 1894.

La séance est ouverte à deux heures.

Présents au bureau : MM. Valadon, président, et Lebrun, instituteur, vice-secrétaire.

MM. Jolibois, vice-président, et Grelez, instituteur, secrétaire, sont retenus à la Commission des Certificats d'études.

La séance déclarée ouverte, il est procédé, sur l'invitation de M. le Président, à la nomination d'un juré supplémentaire (pour le Concours horticole des 28, 29, 30 et 31 juillet) en cas d'empêchement d'un juré titulaire : M. Delépine, de Nanteuil, est désigné à l'unanimité.

Sur la demande faite par l'intéressé, il est décidé que la Commission de l'Exposition se rendra chez M. Garnotel pour visiter les cultures de cet exposant : prochainement, le jour de cette visite lui sera indiqué.

La plupart des Membres du bureau et des auditeurs ordinaires étant absents par suite des examens du Certificat d'études, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures, après le tirage habituel de la Tombola.

VISITE

du Jardin de M. Lequesne,
propriétaire à Creil.

Comme il avait été convenu, les Membres présents à la réunion du 24 juin dernier, se sont rendus au jardin de M. Lequesne, premier adjoint au Maire de Creil et notre collègue.

Tout d'abord, M. Lequesne nous a déclaré qu'il n'aspirait à aucune récompense; que, simple amateur, il avait consenti à cette visite, pour faire plaisir à la Section et en tirer pour lui-même un certain profit au point de vue instructif. Disons de suite que M. Lequesne est un modeste, attendu que la direction donnée à ses plantations nous a montré ce que peut être un petit jardin de ville, au double point de vue de l'agréable et de l'utile. Les jardins de ville ne se prêtent guère ordinairement à la production des légumes, car ils sont souvent étroits et ombragés par des constructions voisines. Dans la majeure partie des cas, les propriétaires ne recherchent qu'un peu de gazon, avec des fleurs et un peu d'ombre, mais M. Lequesne nous a montré qu'on pouvait être plus exigeant.

Son jardin est plus long que large; en y entrant, on est frappé par la disposition des carrés; d'abord le jardin de travail, le potager, et au fond, le véritable jardin d'agrément, qui engage au repos; en s'y rendant, on est invité à butiner un peu.

Trois allées, bien tenues, divisent le jardin potager; elles sont bordées de buis et flanquées de plates-bandes garnies de fleurs de toute espèce. Les arbres fruitiers, dirigés en cordons horizontaux et en palmettes à branches horizontales, occupent l'arrière des plates-bandes; leur charpente n'excède pas 4^m60 de hauteur. Ainsi dirigés, ces arbres n'ombragent pas les carrés légumiers, et vus ensemble de n'importe quel point du jardin, ils présentent une suite de lignes de verdure suspendues, entrecoupées les unes par les autres et du plus bel effet. La verdure qui cache les murs est fournie par des vignes (du chasselas doré en quantité), des pêchers superbes portant des fruits plus superbes encore, et des poiriers tardifs. Vers le centre et les extrémités, sont disposés des massifs de poiriers et pommiers, entremêlés et bordés de rosiers; les arbres de jet isolé sont aussi nombreux et se composent des cerisiers, des abricotiers et des pruniers.

Le jardin est fleuri et bien parfumé, et on est conduit peu à peu vers le jardin d'agrément, où est établi une petite pelouse entourée d'une allée circulaire et traversée par deux sentiers qui la prennent en écharpe; au centre, à droite et à gauche sont disposés des massifs de begonias et de geraniums; deux berceaux, un à chaque angle, couverts de clématite complètent ce *buen retiro*.

Pour nous récapituler, disons que partout on sent, on voit l'horticulteur qui veut suivre le progrès et qui ne recule devant aucun travail pour obtenir des résultats. Pas de coins ni de recoins qui ne soient utilisés, et le tout est d'une belle végétation, bien poussant et bien propre; l'aspect est d'un jardin d'agrément et le produit d'un jardin de rapport.

C'est de cette heureuse combinaison, dont nous félicitons et remercions M. Lequesne; nous croyons intéressant de la faire connaître à tous ceux qui, dans un petit jardin, veulent unir l'utile à l'agréable.

ALAMBIC DES FAMILLES

à distillation continue.

La production de l'alcool en France est soumise à des lois fiscales très sévères édictées dans le double but d'arrêter les progrès de l'alcoolisme et de fournir au Trésor une partie de ses revenus. On a dû cependant, en présence de certaines considérations d'ordres divers, faire une exception en faveur des propriétaires qui désirent eux-mêmes transformer leur récolte en alcool et qu'on désigne sous le nom de « bouilleurs de cru ». A plusieurs reprises on eut l'occasion de discuter les exceptions complètes ou restreintes dont ils doivent jouir, et la question, très complexe, n'est pas encore complètement élucidée; elle reviendra souvent sans doute à l'ordre du jour. Les uns, partisans de l'exemption totale d'impôt, se basent sur le droit qu'on ne peut retirer à un propriétaire, de transformer lui-même les produits de sa récolte comme il l'entend; les autres, ennemis des privilèges accordés aux bouilleurs de cru, affirment que c'est ouvrir une porte trop facile à la fraude; et ils n'ont peut-être pas tort, puisque l'alcool n'est exempt qu'autant qu'il n'est pas livré au commerce; si la fabrication n'est plus contrôlée, la vente devient d'une surveillance difficile. Quoi qu'il en soit, c'est l'exemption qui presque toujours a prévalu jusqu'à présent et, si par des lois, en 1804 et en 1873, on a édicté des lois restrictives, leur application n'a duré que fort peu de temps.

Nous n'avons pas la prétention de trancher, ni même de discuter la question; nous nous bornerons à examiner quels sont les moyens ordinairement employés par le petit propriétaire fabricant lui-même son cognac, son kirsch, son eau-de-vie de fruits, et à faire connaître un nouvel appareil, que nous avons vu à la dernière exposition agricole, et qui nous a paru très pratique.

La plupart du temps, le propriétaire emploie des appareils

peu perfectionnés, soit qu'ils lui appartiennent, soit qu'il s'adresse à des distillateurs ambulants qui font métier de se transporter pendant l'hiver chez le cultivateur.

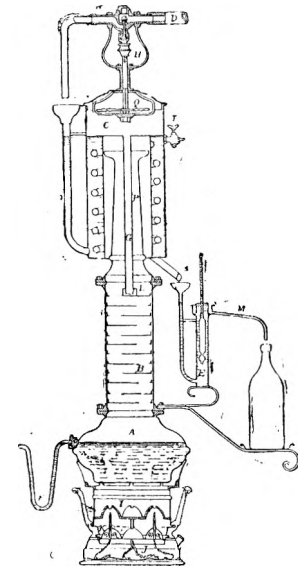
Ils se composent en général d'un alambic ordinaire permettant la distillation au bain-marie pour éviter les coups de feu qui donneraient un mauvais goût; mais celui-ci peut provenir également des alcools de tête et de queue qui se mélangent au reste si l'opération n'est pas bien conduite. Aussi la distillation avec de tels instruments est assez délicate et demande une surveillance continuelle pour donner de bons résultats.

Dans les grands alambics industriels à distillation continue, on a pris des mesures spéciales dont la principale consiste à employer le dispositif connu dans les laboratoires sous le nom de *rases de Wolf* et qui permet d'utiliser le phénomène de l'ébullition successive des liquides alcooliques dont le point de vaporisation est, comme on sait, d'autant moins élevé qu'ils sont plus riches en alcool. On fait depuis quelque temps des appareils portatifs très perfectionnés, basés sur ce même principe. Montés sur chariot, ils peuvent se transporter facilement; mais ils sont d'un prix assez élevé et s'adressent plutôt à ceux qui ont une récolte importante. Pour le petit propriétaire qui a peu de chose à distiller et ne veut pas s'adresser à l'industrie, M. Estève a cherché à réaliser, en petit, les mêmes dispositions avantageuses que dans les appareils industriels et il a fait construire par M. Besnard un appareil à bon marché qui permet, malgré son petit volume, de distiller une quantité relativement importante de liquide, parce que l'opération est continue.

La régularité du chauffage, condition essentielle pour une bonne distillation, est obtenue au moyen d'un fourneau à pétrole à mèches multiples permettant de régler la flamme d'une façon précise. Sur ce foyer J (voy. la figure) se place l'appareil composé d'une chaudière A surmontée d'une colonne B et du serpentín C. Celui-ci n'est pas entouré d'eau

pour le refroidir; c'est le liquide à distiller lui-même qui remplit cet office et commence dès ce moment à s'échauffer, ce qui produit déjà une économie de combustible. Le liquide est renfermé dans un réservoir quelconque, tel qu'un tonnelet placé au-dessus de l'appareil. Il tombe dans un entonnoir O, remplit dans le cylindre C l'espace compris entre les spires du serpentín, puis déborde par le tube G qui

débouche dans un petit godet L formant joint hermétique pour l'air et les vapeurs, mais laissant écouler continuellement le liquide sur des plateaux P disposés en chicane dans la colonne B. Tous ces plateaux sont plats, sans rebords, et sont percés d'un trou; ils ne retiennent pas le liquide, mais



Nouvel alambic à distillation continue.

servent à le diviser avant son arrivée dans la chaudière. Il présente ainsi une grande surface d'évaporation qui facilite le dégagement des vapeurs d'alcool, et lorsqu'il arrive dans la chaudière, il ne renferme plus guère que de l'eau et des alcools de queue ayant mauvais goût, mais dont le point d'évaporation est à plus de 400 degrés; ils ne sont donc pas recueillis, mais sortent par le trop-plein F qui maintient le niveau constant dans la chaudière. Les vapeurs dégagées s'élèvent en rencontrant les plateaux et cheminent en sens contraire du liquide, de façon que celui-ci condense les vapeurs les moins chargées d'alcool, jusqu'à ne laisser passer que les plus riches, qui vont se réunir dans le cône R à la partie supérieure duquel débouche le serpentín. Elles se

condensent tout à fait dans celui-ci et s'écoulent sous forme d'alcool, par l'extrémité S du serpentin, dans une éprouvette E où plonge un alcoomètre qui permet de contrôler à chaque instant si l'on obtient le degré voulu; l'éprouvette est munie d'un trop-plein M débouchant dans le récipient définitif.

On comprend d'après ce qui précède que l'écoulement du liquide dans l'entonnoir O doit être réglé de telle sorte qu'il circule assez lentement dans l'appareil pour permettre l'épuisement complet des vapeurs alcooliques, tout en maintenant le serpentin à une température suffisamment basse pour obtenir la condensation. On peut par tâtonnement obtenir ce réglage à la main, en tournant plus ou moins le robinet du réservoir, mais cela nécessiterait une surveillance qu'on a voulu éviter. Aussi l'inventeur a-t-il disposé un régulateur automatique qui se compose d'une petite caisse Q en métal mince contenant un liquide volatil; elle est fixée sous le couvercle du réfrigérant qui supporte également le robinet à soupape N commandant l'arrivée du liquide; une tige portant un écrou H se déplace librement entre cette soupape et la caisse Q; lorsque celle-ci se dilate, par suite de l'élévation de température, elle pousse la tige qui ouvre la soupape et laisse couler plus de liquide; l'opération inverse se produit si la température baisse. En réglant la longueur de la tige, au moyen de l'écrou H, dans une expérience préalable, suivant le degré qu'on veut obtenir, on arrive à un équilibre qui se conserve pendant toute la durée de l'opération et la surveillance devient inutile.

Cet alambic nous a paru très pratique pour le petit propriétaire; il se fait de dimensions différentes et son prix est peu élevé. Nous avons remarqué surtout les trois premiers modèles, permettant de distiller depuis 90 jusqu'à 300 litres par 24 heures; par leur petit volume et leur conduite facile, ils rendront certainement service au cultivateur, qui se trouvera ainsi engagé à tirer parti de produits peu importants,

qu'il laisse souvent sans emploi, faute de pouvoir les distiller facilement.

G. MARESCHAL.

(*La Nature.*)

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La Primevère obconique. — Le *Primula obconica*, originaire de la Chine, où elle est désignée sous le nom de Tchang-Thal, deviendra, dans un avenir prochain, une plante ornementale de premier ordre, car déjà, par une sélection continue, on est arrivé à obtenir des plantes à fleurs beaucoup plus grandes et d'un coloris plus foncé, ce qui fait prévoir qu'une fois entrée franchement dans la voie de l'hybridation, cette plante, très florifère, produira les couleurs si vives et si remarquables de la Primevère de Chine.

Les caractères botaniques de la Primevère obconique sont les suivants : feuilles mollement velues, hirsutes, radicales, rosulantes, obcordées, dentées, ciliées, hampes axillaires, dressées, hautes de 0^m15 à 0^m20, terminées par un bouquet de 12 à 20 fleurs, calice vert, largement évasé, n'égalant pas le tube de la corolle; celle-ci, assez grande, presque campanulée, d'un blanc carné tournant au lilas très clair et à divisions profondément bilobées dans la plante primitivement introduite; mais dans la Primevère obconique améliorée à grandes fleurs, les fleurs, portées sur des pédoncules érigés, sortant bien du feuillage, donnent déjà une bonne proportion de tons nouveaux roses et lilas, et tout laisse supposer que les graines produites par ces fleurs déjà modifiées donneront des gains tout à fait intéressants.

Le *Primula obconica*, cette plante si remarquable par l'élégance, l'abondance de ses fleurs et la durée de sa floraison, se multiplie de deux manières : par semis et par l'éclatement de ses bourgeons; mais ce dernier procédé, peu employé aujourd'hui, le deviendra certainement quand

L'horticulture se sera enrichie de plusieurs variétés de cette plante, alors que l'on voudra conserver pures les unes et les autres.

Le semis en graines du *Primula obconica* doit se faire de mai en juin-juillet, ou septembre, dans un sol siliceux et humeux; en pots ou terrines ou en pépinière sous châssis; on repique le plant tout jeune sous châssis froid, à une exposition demi-ombragée, puis, lorsqu'il est suffisamment développé, on le met en godets et, plus tard, en pots, que l'on hiverne en serre froide et le plus près possible de la lumière; pendant l'hiver, on donne à la plante un ou deux rempotages, et la floraison a lieu la même année, de novembre à mai-juin.

La Primevère obconique peut se cultiver aussi en pleine terre, mais alors il faudra lui donner un sol siliceux, humeux et frais et une exposition demi-ombragée. On plantera en mai, et la plante pourra continuer à fleurir jusqu'aux gelées, mais elle n'est pas aussi jolie et ne fleurit pas aussi abondamment que lorsqu'elle est élevée en pots sous châssis ou en serre; mais, dans certaines circonstances, elle peut encore, dans ce cas, rendre de précieux services. TH. GUILLERMIN.

(*Bulletin du Cercle horticole du Nord*).

*
* *

Le nitrate de soude inflammable. — Le nitrate de soude employé comme engrais est une substance très inflammable, aussi ne saurait-on recommander les plus grandes précautions dans ses manipulations: Aux environs de Douai, un cultivateur qui en transportait commit l'imprudence de fumer, une étincelle tombée de sa pipe mit le feu au nitrate qui se mit à brûler comme du pétrole, le feu se communiqua à ses vêtements et, en un clin d'œil, le malheureux, ainsi que la cargaison et la voiture furent carbonisés.

(*Le Moniteur d'horticulture*).

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois d'Août.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
d'Août.**

Senlis.....	Dimanche 5, à deux heures et demie, au local de la Société.
Crépy-en-Valois.....	— 12, à deux heures, à l'Ecole communale des Garçons.
Betz.....	Jedi 16, à deux heures, à la Mairie.
La Chapelle-en-Serval..	Dimanche 19, à deux heures, chez M. Naze.
Creil.....	— 26, à dix heures, à la Mairie.
Pont-Sainte-Maxence..	— 26, à deux heures, à la Mairie.
Nanteuil-le-Haudouin .	Jedi 30, à deux heures, à la Mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.